



## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Mardi 18 juin 2024 à 20h00

Nombre de conseillers élus	15
Nombre de conseillers en fonction	13
Nombre de conseillers présents	9
Nombre de conseillers absents excusés ayant donné procuration	1
Nombre de conseillers absents excusés n'ayant pas donné procuration	1
Nombre de conseillers absents non excusés	2

**Membres présents :** MM. et Mmes Rémy SCHENK, Florence ZEYSSOLFF, Bruno HEILBRONN, Jeanine RICCOBENE, Dominique LEHMANN, Nadine GEYER-HEILBRONN, Nicolas MULLER, Fanny LECERF, Vincent FAHRER.

**Membres absents excusés ayant donné procuration :**

- M. Gilles FAVARD à Mme Jeanine RICCOBENE

**Membres absents excusés n'ayant pas donné procuration :**

- Mme Valérie VALIAME

**Membres absents non excusés :**

- Mme Céline GOETZ
- M. Sylvain BELLOTT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Obenheim se sont réunis en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée, par voie électronique, par M. le Maire, Rémy SCHENK, le treize juin deux mille vingt-quatre, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. Rémy SCHENK, Maire d'Obenheim.

Monsieur le Maire, Rémy SCHENK, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Le quorum étant atteint, il propose de passer à l'ordre du jour.

L'assemblée délibérante décide de désigner Madame Florence ZEYSSOLFF, comme secrétaire de la présente séance.

### ORDRE DU JOUR

**Point 1 :** Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21 mai 2024

**Point 2 :** Convention de partenariat avec la commune d'Erstein pour l'intervention de la Police Municipale à Obenheim

**Point 3 :** Attribution des indemnités de chasse

**Point 4 :** Transfert de voirie dans le domaine public

**Point 5 :** Communications et informations diverses

## 1. Approbation du Procès-verbal du 21 mai 2024

Le procès-verbal est arrêté au commencement de la prochaine séance de l'assemblée, signé par le Maire et le secrétaire de séance et publié électroniquement la semaine suivante sur le site internet de la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal est adopté à **10 voix POUR**, dans la forme et rédaction proposées.

## 2. Convention de partenariat avec la commune d'Erstein pour l'intervention de la Police Municipale à Obenheim

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Ville d'Erstein envisage une nouvelle organisation de sa Police Municipale afin d'intégrer les communes du canton intéressées par un tel service. Cette collaboration est envisageable car il est possible, pour les communes de moins de 20 000 habitants formant un ensemble de moins de 80 000 habitants, d'effectuer une mise en commun des agents de leur Police Municipale avec les communes du canton.

A ce jour, Nordhouse, Ichtratzheim, Hipsheim, Osthouse, Schaeffersheim et Gerstheim ont opté pour un partenariat avec la Police Municipale d'Erstein.

Monsieur le Maire propose qu'un tel partenariat soit mis en place sur le territoire de la commune de Obenheim. Les principales missions restent axées autour du respect des pouvoirs de police du Maire avec une attention particulière sur les incivilités civiles et routières, notamment les excès de vitesse. Il s'agit d'action de sécurité auprès des établissements publics et sur les voies publiques de la commune.

Compte tenu de la taille de notre collectivité, il est proposé de retenir 1 heure 30 par semaine pour un équipage composé au minimum de deux agents de Police Municipale, pour un coût horaire de surveillance de 73 € révisable annuellement.

La convention proposée est de 3 ans renouvelable et l'intervention de la Police Municipale d'Erstein sur le territoire de la commune pourrait débuter au **1<sup>er</sup> octobre 2024**.

Il appartient aux conseillers municipaux d'approuver le partenariat avec la commune d'Erstein pour l'intervention de la Police Municipale à Obenheim et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

Le Conseil Municipal,

**Vu** la possibilité de partenariat avec la Police Municipale d'Erstein,

**Vu** les explications fournies par Monsieur le Maire et par Monsieur Bruno JAREMCZUK, chef de service et responsable de la Police Municipale du Pays d'Erstein,

après avoir délibéré à **10 voix POUR** :

- **APPROUVE** le partenariat avec la commune d'Erstein pour l'intervention de la police municipale à Obenheim, à compter du 1er octobre 2024, pour une durée de 3 ans renouvelable, à raison de 1 heure 30 par semaine et pour un coût horaire de surveillance de 73 € révisable annuellement,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et tous documents relatifs et nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

### 3. Attribution des indemnités de chasse

En ce début de nouvelle période de location de chasse, le Conseil Municipal doit autoriser le versement, de l'indemnité pour travaux d'encaissement et de distribution de la chasse au Receveur-Percepteur et pour les travaux d'établissement des états de répartition du produit de la chasse aux propriétaires fonciers et au secrétaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à **10 voix POUR** :

- **AUTORISE** pour la durée des baux de chasse ayant démarré le 2 février 2024, le versement de l'indemnité :
  - allouée au Receveur-Percepteur pour les travaux d'encaissement et de distribution de la chasse
  - allouée au secrétaire pour les travaux d'établissement des états de répartition du produit de la chasse
  - fixe son montant à 4 % des recettes et 4% des dépenses.

### 4. Transfert de voirie dans le domaine public

La commune souhaite régulariser la situation d'une voie routière et piétonne restée privée en les incorporant dans son domaine public et ainsi permettre leur affectation perpétuelle à la circulation publique. Il s'agit de la voie dénommée :

- rue du Kleinfeld, cadastrée section E parcelle 761, d'une contenance de 1 981,00 m<sup>2</sup>.

Il s'agit d'une voie ouverte à la circulation publique permettant la desserte et la traversée de lotissement ou de connexion entre lotissement.

Cette voie est aujourd'hui largement fréquentée par les piétons et automobilistes, au-delà du simple usage des résidents et riverains. En tant que propriétaire de cette voie, la commune assurera ensuite toutes les obligations qui en découlent, dont l'entretien et l'éclairage public ; ce dernier étant déjà existant.

De ce fait, Monsieur le Maire propose que la première partie de la rue de Kleinfeld, en venant de la rue de Colmar, cadastrée section E parcelle 761 d'une contenance de 1 981m<sup>2</sup>, soit transférée dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à **10 voix POUR** :

- **AUTORISE** le transfert de la première partie de la rue de Kleinfeld, en venant de la rue de Colmar, cadastrée section E parcelle 761 d'une contenance de 1 981m<sup>2</sup>, dans le domaine public communale.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les documents y afférents.

## 5. Communications et informations diverses

### **Voirie :**

Monsieur le Maire informe avoir réceptionné les devis de deux entreprises de travaux publics pour les travaux de voirie, rue de Daubensand. La portion de voirie concernée se situe devant les entreprises Charpente Aptitude et JLS Usinage.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal.

### **Panneaux de jumelage :**

Monsieur le Maire informe que les panneaux de jumelage aux entrées de la commune seront remplacés prochainement. En effet, les panneaux actuels sont vétustes.

### **Salle des Fêtes :**

Les travaux se poursuivent à la salle des fêtes.

L'accès à la salle des fêtes sera bloqué pendant un mois lors de la pose du carrelage dans l'entrée.

Lors des réunions de chantiers, en présence des conseillers municipaux qui participent à ces réunions, certains points ont été revus et nécessitent des modifications principalement esthétiques.

- Le carrelage de l'entrée principale
- Le remplacement de la partie vitrée à l'étage, vu l'isolation de la façade extérieure
- L'habillage des portes intérieures et du bar

Il serait également judicieux de prévoir la construction d'un local de rangement attenant à la salle des fêtes. Ce projet de construction permettra le rangement du matériel non utilisé de la salle des fêtes.

Un chiffrage provisoire sera effectué par ADD-Architecture et sera présenté lors du prochain conseil.

### **Société Publique Locale :**

Une étude effectuée par la Mission Régionale de Conseils aux Décideurs Publics a indiqué plusieurs pistes pour solutionner la problématique de la SPL et de son devenir. Une dissolution – confusion pourrait être une des possibilités. Une autre possibilité serait de vendre le bâtiment à un bailleur social. Pour cette éventualité, une liste a été adressé à Monsieur le maire par la sous-préfecture.

Des contacts ont été établis et la SPL est en attente de réponses.

### **Ecoles :**

Madame Florence ZEYSSOLFF rappelle que l'ensemble des membres du Conseil Municipal est cordialement invité, par les membres de l'association APPINESS à la fête de l'école qui se déroulera le vendredi 28 juin 2024, à partir de 17h dans la cour de l'école.

### **Dates des prochaines séances :**

Mardi 16 juillet 2024

Mardi 10 septembre 2024

Mardi 8 octobre 2024

Mardi 3 décembre 2024

Les séances sont prévues à 20h.

### **Dates à retenir :**

22/06 : Concert de 3 Harmonies devant l'atelier municipal

28/06 : Fête de l'école, cour de l'école

30/06 : Elections législatives 1<sup>er</sup> tour

07/07 : Elections législatives 2<sup>ème</sup> tour

29/09 : Vélo gourmand par l'Office du Tourisme du Grand Ried

06/10 : Marché aux puces

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La liste de présence signée par les membres du Conseil Municipal est annexée au présent procès-verbal.

Le secrétaire de séance  
Florence ZEYSSOLFF

Le Maire,  
Rémy SCHENK